



Avis communs FSU-FO-UNSA à l’initiative de la FSU, CHS CTA Académie de Clermont-Ferrand, du 3 novembre 2020

Avis 1 : Le CHS CTA constate que l'administration est dans l'incapacité de protéger ses agents. En effet, de nombreux établissements de l'académie ne disposaient ni de masque, ni de moyen de protection efficace à la rentrée, certains n'en disposent d'ailleurs toujours pas. En conséquence :

- Le CHS CTA exige la fourniture de masques efficaces et gratuits pour tous les personnels et tous les élèves.
- Le CHS CTA exige la suspension immédiate du jour de carence : il est inacceptable que les personnels payent le prix d’être malade !
- Le CHS CTA demande que la COVID considérée comme maladie professionnelle en toutes circonstances.

Avis 2 : Le CHS CTA se prononce pour que les personnels puissent exercer leur droit de retrait en cas d'absence de livraison de masques.

Avis 3 : Le décret du 29 août qui réduisait la liste des critères de vulnérabilité ayant été suspendu par le Conseil d’Etat. c’est donc le décret du 5 mai qui s’applique. Le CHS CTA exige que les personnels vulnérables puissent être placés en travail à distance ou en ASA (autorisation spéciale d'absence). Le CHSCTA exige que les personnels ayant dans leur foyer une personne vulnérable bénéficient également, s'ils le souhaitent, d'un éloignement de leur poste de travail.

Avis 4 : Le CHS CTA se prononce pour le financement du matériel nécessaire à l'exercice des missions des personnels. Le CHS CTA demande le respect du décret de 2016 sur le télétravail.